

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2007

TRAVAIL, EMPLOI, POUVOIR D'ACHAT - (n° 4)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 341 Rect.

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 3

À l'alinéa 9 de cet article, après les mots :

« un immeuble ou »,

ajouter le mot :

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.